

## Nouvelles clarifications de la Santé publique du Québec

22 mars 2021

Chers collègues, collaborateurs et collaboratrices,

Mgr Pierre Murray, secrétaire-général de l'AÉCQ, vient de participer à une rencontre avec la Santé publique du Québec où diverses questions concernant la vie de nos communautés chrétiennes ont été discutées. Voici les résultats de cette rencontre, que je vous partage immédiatement afin que vous puissiez les mettre en œuvre dans vos milieux respectifs.

- i. Les rassemblements religieux les plus à risques sont ceux à connotation familiale : funérailles, mariages, baptêmes. À ces occasions familiales, l'émotion est davantage présente et il est difficile de s'abstenir de contacts rapprochés, d'où le risque plus élevé que représentent ces événements.
  - Pour ces célébrations à caractère familial, le nombre de personnes doit être limité de la même manière que pour les funérailles et les mariages (présentement 25 en zone orange) et ne doit rassembler qu'une seule famille à la fois.
  - Il est préférable de reporter à l'automne les célébrations catholiques qui peuvent avoir une connotation familiale élargie : les premières communions et les confirmations.
  
- ii. Les lieux de culte sont tous des organismes à but non lucratif. Pour ces organismes, il leur est permis de reprendre les activités qui offrent un service direct à la population. Dans cette logique, il est permis aux communautés paroissiales et aux mouvements religieux de tenir des activités de catéchèses ou de groupes de partage (partage biblique, Cursillos, etc.) considérées comme un service direct à la population.
  - Dans ce cas, il importe de continuer de faire en ligne ce qui peut être fait en ligne, de faire en famille ce qui peut être fait en famille et de réunir les gens de temps en temps (ce qu'on appelle de plus en plus une pastorale « hybride »).
  - Une rencontre de ce genre ne doit pas dépasser 25 personnes en tout.
  - Il faut observer les règles sanitaires habituelles :
    - Hygiène des mains
    - Port du masque de procédure en tout temps
    - Respect du 2 m
    - Pas de chant
    - Pas de déplacement
    - Éviter les attroupements à l'entrée et à la sortie
    - Pas de partage d'objets ou de matériel
    - Tenir un registre de présence

- Il est préférable d'utiliser un local plus grand qu'à l'habitude pour tenir ces activités. Et il ne s'agit surtout pas de reprendre les activités comme avant : l'approche hybride est nettement préférable.
- iii. La rencontre d'une personne avec son ministre religieux est permise, pourvu que les règles sanitaires soient respectées : masque, 2 m, hygiène des mains, etc. Cela signifie qu'il est possible de recevoir des personnes en confession, en accompagnement spirituel, en entretien, etc.
- iv. Il faut noter, par ailleurs, que les réunions de Fabrique tenues en personne ne sont pas encore autorisées, puisqu'une telle rencontre n'offre pas par elle-même un service direct à la communauté.

Merci de faire circuler cette information dans vos milieux.

+ Paul-André Durocher